

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X						
PETIT Cyrielle					X	Isabelle ROGNARD	08/02/2022
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X						
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X						

Public : Le Progrès

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 11/01/2022
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2022
- Adhésion Groupement de Commande outils d'impression (Délibération)
- Tarifs cimetière (Délibération)
- Prise en charge par la SARL AR LOTISSEMENT DU PETIT PONT 21 des frais de la modification simplifiée du PLU (Délibération)
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) Agents communaux (Délibération)
- Subvention allouée pour le voyage scolaire des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 (Délibération)
- Convention Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Remplacement de la toiture de la Salle des Fêtes (Délibération modificative)
- Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, et informe que Madame Cyrielle PETIT a donné pouvoir à Madame Isabelle ROGNARD.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 07 minutes par Monsieur le Maire.

Madame Fernanda MOUREAU est nommée secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°01/2022 de la séance

- A fait l'objet de plusieurs remarques orthographiques.
- Le compte-rendu, soumis au vote est adopté à 14 voix pour et 1 Abstention (Mme Fernanda MOUREAU, absente lors de la séance du 11 janvier 2022).

Arrivée de Monsieur Hervé ODET à 20h07.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLE AU VOTE DU BUDGET 2022 (DELIBERATION)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs fournisseurs, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme).

Le budget primitif de l'exercice 2022 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 15 avril prochain. Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, de procéder à la continuité des projets lancés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2022.

Les dépenses ainsi autorisées dans l'attente du vote du budget engagent la collectivité dans la mesure où ces dépenses devront être reprises *a minima* au budget de l'exercice 2022.

Après échange, le Conseil municipal décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, de l'ouverture anticipées des crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2022, et d'approuver les propositions d'ouverture de crédits figurant en détail dans le tableau ci avant (Annexe 1) ;

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE OUTILS D'IMPRESSION (DELIBERATION)

Monsieur le Maire expose au conseil que le groupement de commande d'achat et maintenance des outils d'impression conclu le 20 septembre 2018 entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) et certaines de ses communs membres arrive à son terme.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose que soit constitué, dans la continuité du montage juridique initial et conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, un nouveau groupement de commandes.

L'adhésion au groupement de la CCDSV comme de ses communs membres s'effectuera par la signature de la convention constitutive par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par les assemblées délibérantes.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type accord-cadre à bons de commande tel que défini à l'article L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes comme étant compétente, le cas échéant, pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur (100 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Après échange, le Conseil municipal décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre d'adhérer au groupement de commande.

TARIFS CIMETIERE (DELIBERATION)

A l'occasion de la création d'un nouvel espace cinéraire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs des concessions du cimetière. Il rappelle les délibérations en date des 23 octobre 2001 et du 7 septembre 2004 fixant les divers prix des concessions de terrain dans le cimetière.

Les modifications nécessaires seront portées sur le règlement du cimetière.

Après échange, le Conseil municipal décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre, de fixer les tarifs suivants :

- **CONCESSIONS**
 - Trentenaires (2m²) **300€**
 - Cinquantenaires (2m²) **500€**
- **COLOMBARIUM ET CAVURNES (3 places)**
 - Durée de 15 ans (le casier) **550€**
 - Durée de 30 ans (le casier) **920€**
 - Plaque à graver par le concessionnaire incluse dans le prix de la concession
 - La gravure est à la charge de la famille
- **JARDIN DU SOUVENIR**
 - Dispersion des cendres **20€**
 - La gravure est à la charge de la famille

LOTISSEMENT LE PETIT PONT (DELIBERATION)

Dans le cadre de l'aménagement du Lotissement le Petit Pont, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a dû engager une procédure de modification simplifiée du PLU sur l'année 2021. La procédure ayant aboutie, Monsieur le Maire informe qu'une partie des frais générés sont pris en charge à 50% par l'aménageur :

- Facture GEO-21-1104 – Modification simplifiée du PLU	1920.00€ TTC
- Facture VA019754 – Annonce Légale n° W201871217	183.70€ TTC
- Facture VA019754 – Annonce Légale n° W201877346	121.75€ TTC

SOIT UN MONTANT TOTAL DE 2 225.45€ TTC

Il informe qu'une demande de transfert de permis d'aménager est en cours, et que c'est la SARL AR LOTISSEMENT DU PETIT PONT 21 sise au 149 Boulevard de la Bataille de Stalingrad, 69100 VILLEURBANNE qui prendra en charge la somme 1 112.72€ TTC soit 50 % du montant global.

Après échange, le Conseil municipal décide, par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre d'approuver la prise en charge financière de la SARL AR LOTISSEMENT DU PETIT PONT 21 pour un montant de 1 112.72€ TTC.

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AGENTS COMMUNAUX (DELIBERATION)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014010 en date du 18 mars 2014, et informe le Conseil de la nécessité modifier l'article Bénéficiaires de l'IHTS comme suit :

Bénéficiaires de l'I.H.T.S.

CATEGORIES	FILIERES	GRADES	MISSIONS
C	TECHNIQUE	Tous	Toutes
	ADMINISTRATIVE	Tous	Toutes
	SOCIALE	Tous	Toutes
B	ADMINISTRATIVE	Tous	Toutes

Après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois.

SUBVENTION ALLOUEE POUR LE VOYAGE SCOLAIRE DES CLASSES DE CE1, CE2, CM1 ET CM2 (DELIBERATION)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'Association du Sous des Ecoles pour une participation de la commune au voyage scolaire des classes de CE1 -CE2 – CM1 et CM2 qui aura lieu du 13 au 17 juin 2022 à Bourg Saint Andéol (38). Le montant du séjour s'élève à 10 253€ soit 270€ par enfant.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 2 500€ pour le voyage.

Après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre d'attribuer la somme de 2500€ pour le voyage scolaire.

CONVENTION MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) SALLE DES FETES (DELIBERATION)

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'une erreur lors de la transcription de la convention n°2021-203-BATI « Remplacement de la toiture de la salle des fêtes » a été faite sur le montant des prestations. Seule la partie « Prestations optionnelles » pour un montant de 4 050€ HT a été prise en compte. A cela doit être ajoutée la partie « Prestations » pour un montant de 2 475€ HT soit un montant global pour le projet de 6 525€ HT.

Après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre d'approuver la convention mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 6 525€ HT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux sur la RD 88 :

Monsieur le Maire informe que l'Agence routière et technique Val de Saône Bresse nous a informé que des travaux auront lieu sur la RD88 entre la Salle des Fête et Rancé. Pour l'instant, il n'y a aucune indication sur la date des travaux.

- RPI avec Rancé :

Monsieur le Maire informe qu'il a été approché par Monsieur le Maire de Rancé pour qu'une réflexion commune soit portée pour la mise en place d'un regroupement pédagogique intercommunal entre les deux communes.

- ***Demande d'installation de ruches sur la Commune :***

Monsieur ALGEIER a adressé une demande en mairie pour l'installation de ruche sur un terrain autour du Plan d'eau. L'idée est validée par le conseil sous quelques réserves comme le lieu d'implantation, sachant que le Plan d'eau est un lieu familial très fréquenté, sur le nombre de ruches qui seront installées, et la sécurité à mettre en place autour pour les promeneurs.

Monsieur le Maire propose de recevoir Monsieur ALGEIR en mairie prochainement pour ce projet.

- ***Le marché de la Commune :***

Monsieur Jean-Pierre RIBAUT annonce qu'il y a encore une lueur d'espoir pour le marché. La commission commerce s'est réunie le 28 janvier dernier, et les échanges qui ont eu lieu avec Monsieur BESSON (commerçant sur le marché) ont permis de trouver de nouvelles orientations. De plus, l'arrivée d'un nouveau primeur renforce l'idée de maintenir le marché mais différemment.

L'idée première est de changer le jour du marché. Celui-ci aura lieu les vendredis de 16h à 19h30 au même endroit qu'actuellement, et ce dès le 11 mars prochain.

Les grilles seront installées dès le jeudi soir afin de délimiter l'emplacement du marché tout en permettant le stationnement sur le haut de la place pour les parents accompagnants leurs enfants à l'école.

De nouveaux commerçants vont être approchés afin d'apporter des produits locaux aux habitants de la commune.

La gratuité sur le droit de place sera appliquée jusqu'au 30 juin 2022.

- ***Conseiller numérique :***

Dans le cadre du déploiement du Conseiller numérique sur le territoire de la CCDSV, Monsieur le Maire informe qu'il a participé à la réunion publique qui a eu lieu ce jour sur la commune. Il a recensé 5 personnes présentes. 7 personnes sont inscrites aux ateliers qui vont être mis en place.

- ***Festivités 2022 sur la Commune :***

Le concert prévu le 3 décembre 2021, reportée pour des raisons sanitaires, aura lieu le 20 mai 2022 à 20 heures à la salle polyvalente. Il sera précédé de plusieurs ateliers qui auront lieu au sein de l'école. S'en suivra un concert de la fanfare des Jimmys's. Ce concert est ouvert à tous. Le Comité des Fêtes apportera son soutien dans l'organisation de la buvette et au niveau logistique.

Le Comité des Fête a pour projet d'organiser le concours de pétanque en mai.

La Fête du Plan d'eau aura lieu les 24, 25 et 26 juin prochain avec le déroulé suivant :

- Vendredi 24 juin : Cinéma en plein air à la Salle des Fêtes
- Samedi 25 juin : Olympiade avec les enfants, repas et feu d'artifice au plan d'eau.
- Dimanche 26 juin : marche / randonnée

- ***Associations de la Commune :***

Monsieur le Maire va organiser prochainement une réunion avec l'ensemble des associations de la commune.

- ***Association Passerelle-en-Dombes :***

Madame Myriam LANTENOIS informe l'assemblée que Monsieur Pierre ROSET, président, propose de tenir des permanences régulières sur la commune pour aider à la recherche d'emploi. Elles pourraient avoir lieu tous les 1^{ers} samedis de chaque mois.

Elle informe également qu'un Forum va avoir lieu le 26 mars 2022 sur la Commune de Villeneuve de 9 heures à 13 heures. Seront présents sur les stands l'Armées et les Services de la Protection. L'information va être diffusée sur la commune. Elle souligne également que les entreprises commencent à recruter pour les « jobs » d'été.

Monsieur le Maire propose de mettre au budget 2022 une subvention de 150€ pour l'association Passerelle-en-Dombes.

- **Entretien des chemins, des fossés et des bois communaux :**

Monsieur Jean-Louis LAISSARD propose que les membres de la commission se réunissent le 15 février 2022 à 9 heures pour faire un état des lieux. Un planning d'intervention sera élaboré, et sera pris en compte pour le budget 2022.

- **Signalétiques de l'Ecole :**

Monsieur Jean-Louis LAISSARD annonce que la société LINEAX interviendra sur la commune pour la mise en place des panneaux choisis par Conseil Municipal des Jeunes. Cela aura lieu la 1^{ère} semaine des vacances scolaires d'hiver.

Monsieur le Maire souhaite que les passages protégés autour de l'école soient refaits.

- **Conseil Municipal des Jeunes :**

Madame Isabelle ROGNARD informe que le Conseil Municipal des Jeunes arrive à son terme. Une réflexion est portée sur l'organisation d'une cérémonie.

- **Poubelles autour du Plan d'eau :**

Monsieur Michel MORLOT fait mention que les poubelles du Plan d'eau débordent.. Une réflexion va être portée sur l'organisation et le nettoyage de ces poubelles.

Monsieur Pierre VIRET propose que le container de verres soit rapproché des autres poubelles afin de faciliter son accès. Cette demande sera transmise à la Communauté de Communes.

- **Programme du Pays d'Art et d'Histoire :**

Madame Martine PAQUIER informe qu'un atelier vitrail aura lieu sur la commune le 20 avril 2022, et qu'une communication auprès des habitants est à prévoir.

- **Site internet :**

Monsieur Pierre VIRET réitère sa proposition de reprendre l'administration du site de la commune, ce qui est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil. Madame Sandrine TOMAS et Monsieur Olivier LEQUEUE se proposent pour venir en soutien de Monsieur Pierre VIRET.

- **SIEA :**

Monsieur Olivier LEQUEUE rapporte qu'il a participé à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 4 février 2022 en visioconférence. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Contrat d'accès aux installations de génie-civil de NC NUMERICABLE
- Constitution d'une provision pour dépréciation de créances
- Amortissements des immobilisations
- Rapport d'Orientations Budgétaires

Il fait également part que les recrutements pour les jobs d'été commencent

Le prochain conseil aura lieu le mardi 15 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

**Le Secrétaire de séance,
Fernanda MOUREAU**

**Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU**



ANNEXE 1

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Dépenses						
Opération	Article	Libellé	Budget 2021	Réalisé 2021	Reste disponible	25% dépenses autorisés
337	2135	Opération Salle des Fêtes	64 588,40 €	0,00 €	64 588,40 €	16 147,10 €
339	2135	Opération Salle des Fêtes	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
358	2135	Opération Voirie	98 413,74 €	11 657,75 €	86 755,99 €	21 689,00 €
361	2184	Opération Cantine Mobilier	3 000,00 €	367,26 €	2 632,74 €	658,19 €
370	2135	Opération Cantine Aménagement	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	12 500,00 €
371	2135	Opération Cœur de Village	150 000,00 €	580,00 €	149 420,00 €	37 355,00 €
374	21578	Opération Matériel Voirie	1 000,00 €	496,80 €	503,20 €	125,80 €
Total			372 002,14 €	13 101,81 €	358 900,33 €	89 725,08 €